

Sessions de formation pour les exploitants tenus de remplir la déclaration annuelle des rejets en ce qui concerne principalement la partie AIR

Centre
Interprofessionnel
Technique d'Etudes de
la Pollution Atmosphérique



Ä Vous voulez connaître les évolutions 2009 (dont CO₂ PNAQ)

Ä Vous souhaitez comprendre ce qu'il faut faire

Ä Vous recherchez une réponse aux questions suivantes :

- quelles parties des installations sont concernées par la déclaration ?
- quelles informations faut-il fournir, dans quel cas ?
- comment savoir si les émissions des installations dépassent les seuils de déclaration ?

Ä Objectifs :

- connaître le contexte et disposer des connaissances de base pour exploiter les données d'émission
- être capable de remplir efficacement la déclaration annuelle (air) en vue d'effectuer la déclaration annuelle des rejets demandée par la réglementation

COMMENT REMPLIR LA DECLARATION ANNUELLE DES REJETS SUR INTERNET (GEREP)

Chaque session accueillera une douzaine de participants au maximum afin de leur permettre un échange interactif avec les ingénieurs du CITEPA grâce à l'alternance d'exposés et d'études de cas.

Ä Session à Paris, le 9 février 2010

Ä Sessions en Province, nous consulter

Ä Sessions dédiées à des secteurs ou organismes spécifiques, nous contacter

PROGRAMME, PREREQUIS, INSCRIPTION ð VOIR PAGES SUIVANTES

Les parties eau, déchets, ainsi que produits toxiques et cancérigènes ne sont pas ou peu abordées.

PROGRAMME

- 9h00 Accueil des participants
- 9h15 Présentation de la journée
- 9h30 Objectifs visés par la déclaration, références réglementaires, vue d'ensemble du processus de déclaration, échéances pour déclarer les déclarations soumises à des seuils d'émission et celles non soumises à un seuil, notion de groupe d'installations, structure de la déclaration. Cas particulier du CO₂ au titre du PNAQ, quelques notions à connaître.
- 10h30 Le site Internet de la déclaration
- accès au site Internet et à la déclaration
 - ergonomie
 - découpage des installations en rapport avec les fiches de calcul
 - principales difficultés à résoudre
 - conseils pratiques
 - évolutions introduites pour la déclaration de 2009 (forme et contenu)
- 11h00 Pause*
- 11h20 Le site Internet de la déclaration (suite)
- 11h40 Etude de cas
Plusieurs cas sont traités pour illustrer les différentes étapes du remplissage de la déclaration et la résolution des principales difficultés (pertinence des réponses, cohérence, estimation préalable des rejets/appréciation par rapport aux seuils EPER, etc.)
- 12h30 Déjeuner*
- 14h00 Etude de cas (suite)
Plusieurs cas de complexité croissante ou proches des situations de certains participants sont traités
- 15h45 Pause*
- 16h00 Etude de cas (suite)
- 17h00 Conclusion, évaluation de la session par les participants
- 17h15 Fin des travaux*

Un document support sera remis aux participants

(Cet horaire est fourni à titre indicatif et peut faire l'objet de modifications sans préavis)

PREREQUIS

Une connaissance de base sur la formation des polluants et les méthodes de détermination des émissions, ainsi que sur la réglementation relative aux Installations Classées dans le domaine de l'air, favoriseront l'assimilation des informations délivrées au cours de la session.

Public visé :

- Ä exploitants d'installations,
- Ä responsables environnement,
- Ä conseils,
- Ä administration.

"

GEREP

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Société/organisme : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax : _____ e-mail : _____

s'inscrit à la session du **q 9 février 2010 à Paris**

Frais d'inscription	(déjeuner inclus)
Adhérents CITEPA	299,00 € TTC (soit 250,00 € HT + 49,00 € TVA à 19,6%)
Non adhérents	382,72 € TTC (soit 320,00 € HT + 62,72 € TVA à 19,6%)

(Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants mais n'hésitez pas à nous contacter si nécessaire).

A renvoyer au CITEPA – 7, Cité Paradis 75010 Paris - avec le règlement joint par chèque bancaire / par chèque postal (à l'ordre de CITEPA), ou par virement sur le compte ci-dessous :

Banque : BNP-PARI BAS – Domiciliation : Paris Elysée Haussmann

RIB : 30004 00801 00010027096 31

Compte tenu du nombre limité de place, les inscriptions seront retenues dans l'ordre d'arrivée au CITEPA.

L'inscription n'est définitive qu'à la réception du règlement par le CITEPA et de l'accusé de réception par le participant.

En cas d'annulation jusqu'à 15 jours avant la session, les frais d'inscription feront l'objet d'une retenue de 20 %. En cas d'annulation moins de 15 jours avant la session, les frais d'inscription feront l'objet d'une retenue de 50 %.

CONTACTS ET PLAN D'ACCES

CONTACTS

CITEPA

7, cité paradis

75010 PARIS

Tél. 01 44 83 68 83 – Fax 01 40 22 04 83

www.citepa.org

Pour toutes les questions administratives contacter Pierrette HATTE
(pierrette.hatte@citepa.org)

Pour tout renseignement technique contacter Yann MARTINET
(yann.martinet@citepa.org)

Sauf indication contraire, les sessions se dérouleront au CITEPA.

PLAN D'ACCES AU CITEPA

Métro : « Poissonnière » ligne 7

« Château d'eau » ligne 4

« Bonne nouvelle » ligne 8 ou 9

« Gare de l'Est » ligne 4, 5 ou 7

« Gare du Nord » ligne 4 ou 5

RER : « Gare du Nord » ligne B ou D

« Magenta » ligne E (Eole)

Automobile : Boulevard périphérique, sortie " Porte de Clignancourt ", puis Boulevard Ornano, Boulevard Barbès, rue du Faubourg Poissonnière, rue des Petites Ecuries et rue d'Hauteville (parking payant Franz Liszt ou Magenta Alban Satragne)

